

COPY.

Lloyd's Register of Shipping,

71, Fenchurch Street, E.C. 3.

Le 21 Avril, 1927.

Monsieur,

Me reportant a votre lettre du 5 Janvier dernier, que vous avez adressee aux Inspecteurs de notre Societe a Bordeaux, au sujet de la classification de votre chalutier a vapeur "MAROC" au Registre du Lloyd, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Comite de notre Societe, a sa reunion d'aujourd'hui, a eu devant lui une communication de notre Inspecteur Principal pour la France, d'apres laquelle il parait que vous ne pouvez pas revenir sur votre decision de retirer la classification de ce navire du Registre du Lloyd. Dans ces conditions, le Comite a donne des instructions pour que la cote du navire soit retiree du Registre, et remplacee par le signe de trois points (...), indiquant qu'elle a ete retiree a la demande des armateurs.

Je dois ajouter qu'en vue du retrait de la cote du navire, l'annotation du franc-bord assigne par le Comite, ainsi que le tirant d'eau qui y correspond, seront aussi retires, et de ce fait le certificat de franc-bord est annule et devrait etre retourne aux Bureaux de la Societe a Londres.

Veillez agreer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingues,

Monsieur Joseph Huret,
8, Rue Corneille,
BORDEAUX.

Le Comite de Classification,

Chef de Bureau.

3600-983600-973400

